

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-038**

**Séance du 13 septembre 2018**

**Avis sur le bilan des mesures compensatoires et des suivis scientifiques préconisés par l'arrêté préfectoral n° 09-5163 du 13 novembre 2009 relatif à l'extension de la carrière du Moulon sur la commune de Roussas (Drôme)**

Lors de la séance du jeudi 13 septembre 2018, le CSRPN a examiné le bilan des mesures compensatoires et des suivis scientifiques préconisés par l'arrêté préfectoral n° 09-5163 du 13 novembre 2009 relatif à l'extension de la carrière du Moulon sur la commune de Roussas (Drôme).

Le CSRPN tient à souligner la qualité des études et des documents qui composent le dossier qui lui a été soumis

Le CSRPN est favorable à la validation des bilans présentés, mais demande la prise en compte des préconisations suivantes :

- le dossier doit être complété par l'ajout d'un cahier d'enregistrement des pratiques qui contiendra des informations sur les dates d'entrée et de sortie du parc, le nombre et le type de bête ;
- l'évolution des effectifs doit être comparée avec des données météorologiques et la dynamique de la Pyrale du Buis ;
- de nouvelles placettes témoin devront être mises en place au niveau de pelouses non gérées, ces placettes seront de taille équivalente à celles des placettes de suivi ;
- il conviendra également de s'assurer du versement des données floristiques au Pôle d'information Flore-Habitats (PIFH).

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

